

REGLEMENT INTERIEUR

L'Académie des Sirènes



1. CONDITIONS GENERALES

1.1 Cours collectifs et cours individuels

Les conditions concernent les cours « Mermaid Découverte » / Mermaid Evolution » / Mermaid Event / Mermaid Privé.

Les cours accueillent un nombre limité d'élèves pour des raisons d'espace, de sécurité et du bon suivi de toutes prestations proposées par l'Académie des sirènes.

Les cours commencent à l'heure, les retardataires seront refusés au cours du fait de leur non-participation aux échauffements, partie du cours primordial permettant d'éviter toutes blessures, le cours ne sera pas remboursé.

Si le nombre minimum d'inscriptions pour un cours collectif n'est pas atteint, L'Académie de Sirènes se réserve le droit d'annuler la séance (avoirs ou remboursement possibles).

a) Inscriptions

Les inscriptions se font en contactant Reneux Marie-ange , gérante de l'Académie de sirènes, par mail contact@academie-des-sirenes.fr. La demande d'inscription doit être fait par un parent ou le tuteur légal s'il s'agit d'un enfant, ou par la personne intéressée si elle est majeure.

La réservation ne sera confirmée qu'après avoir procédé au règlement de la prestation au plus tard 48h avant. **Aucune confirmation de réservation ne peut être validée avant le règlement.**

Les participants s'engagent à respecter le jour et l'horaire choisi, aucun échanges, rattrapages ou remboursements ne sera possible 48h avant la prestation.

b) Tarifs et abonnements

Les tarifs dépendent des cours et peuvent varier en fonction de la formule proposée.

Tous les tarifs indiqués sont TTC. La réservation est validée à la réception du paiement. **Aucun remboursement possible ne pourra être fait sauf en cas de présentation d'un justificatif médical ou d'accident.**

« MERMAID DECOUVERTE »

- Cours d'1h de nage de sirène pour les débutants
- Location de monopalmes et queue de sirène inclus dans le prix
- 37€ par personne
- 5 personnes minimum pour dispenser le cours
- Limité à 10 places
- Paiement ponctuel

« MERMAID EVOLUTION »

- Cours d'1h de nage de sirène pour les personnes qui ont déjà participé à un cours « Mermaid Découverte »
- Location de monopalmes et queue de sirène inclus dans le prix
- Réservation 1 cours : 37€ par personne
- Abonnement 5 cours : 170€ par personne
- Abonnement 10 cours : 280€ par personne

« MERMAID EVENT »

- Cours d'1h de nage de sirène pour l'organisation de vos événements (anniversaires, EVJF, team building...)
- Location de monopalme et queue de sirène inclus dans le prix
- Photos/vidéos/montage vidéo/accessoires
- 39€ par personne
- 5 personnes minimum
- Limité entre 8 et 10 personnes
- Demande de devis sur mesure

« MERMAID PRIVÉ »

- Cours d'1h de nage de sirène en individuel
- Location de monopalme et queue de sirène inclus dans le prix
- Photos/vidéos/ montage vidéo/accessoires
- 169€ par personne

1.2 Le banc des sirènes (association loi 1901)

L'association « Le banc des sirènes » est une école de sirènes proposant des cours de mermaiding hebdomadaires aux enfants à partir de 10 ans et aux adultes hommes, femmes et non-genrés.

a) Inscriptions

Les demande d'inscriptions pour participer aux cours se font par mail contact@academie-des-sirenes.fr.

Un test obligatoire en piscine sera fait avant de valider l'inscription. **Le participant(e) doit impérativement savoir nager, l'encadrante se réserve le droit de refuser le dossier si le test n'était pas validé.**

Le dossier d'inscription doit être rempli sur le site <https://www.helloasso.com/associations/le-banc-des-sirenes/administration/ma-page-publique>.

L'inscription est validée une fois le dossier complet et après réception du premier règlement.

b) Tarif, remboursements et engagement

Une cotisation de 420€ vous sera demandé pour l'adhésion à l'année.

Le prix comprend :

- Les frais de dossier
- L'entrée piscine
- L'encadrement par une professionnel diplômée d'état
- Les photos/vidéos prisent pendant les cours
- Le t-shirt de l'association

La cotisation est payable en plusieurs fois (x3) par prélèvement en ligne ou par chèque.

Les chèques seront émis à l'ordre de « LE BANC DES SIRENES ».

Possibilité de souscrire pour 2 cours par mois pour une cotisation de 321€ (places limités) pour les familles ayant une organisation familiale particulière qui ne leur permettrai pas d'être présent toutes les semaines.

Vous vous engagez sur l'année et aucun remboursement ne sera possible sans un justificatif médical indiquant une contre-indication à l'activité.

b) Entrées et sorties

Les adhérent(e)s entrant dans l'établissement devront se présenter à l'éducatrice avant d'accéder aux vestiaires. Ils ou elles peuvent entrer dans les vestiaires quand le responsable de l'activité les y invite (environ 10 min avant le début de la séance).

Le déchaussage est obligatoire à l'entrée des vestiaires.

Les adhérent(e)s peuvent laisser leurs effets personnels dans les vestiaires collectifs ou bien les ramener près du bassin, l'éducatrice et la piscine ne pourront être tenus responsables des éventuels vols ou dégradations de ces derniers.

La douche est obligatoire avant d'entrer dans l'eau.

c) Le bassin

Les adhérent(e)s peuvent entrer dans l'eau lorsque l'éducatrice responsable de l'activité les y invite.

Les adhérent(e)s doivent se conformer au règlement intérieur de la piscine et doivent obtempérer aux éventuelles recommandations du personnel (MNS, agents techniques).

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à venir au bord du bassin ni dans les gradins durant les séances sauf si la responsable de l'activité les y invite.

Les sirènes et tritons doivent impérativement sortir de l'eau quand l'éducatrice leur demande.

Les adhérent(e)s regagneront les vestiaires après la séance ou ils/elles pourront rejoindre leur famille déjà présente dans le bassin.

Les mineurs de moins de 12 ans ne peuvent pas rester seul dans les bassins sans surveillance d'un adulte responsable d'eux.

d) Le matériel

Le bonnet de bain est obligatoire durant les séances.

La nageoire de sirène (tissu et monopalme), indispensable à l'activité sera prêter à l'adhérent(e) durant le premier mois de pratique.

Il/elle devra acheter sa propre nageoire sur les sites :

<https://fr.finfunmermaid.com/> ou <https://www.magictail.net/>

(Aucun autre matériel ne sera accepté).

e) Responsabilité de l'adhérent(e)

L'Académie des Sirènes n'est pas responsable des incidents pouvant arriver aux adhérent(e)s durant les trajets aller et retour.

Les parents ont l'obligation de venir chercher leurs enfants mineurs à la fin du cours.

Le pratiquant ou le responsable légal du pratiquant s'engage à respecter le jour et l'horaire choisi à l'inscription, aucun changement ne sera toléré sans l'accord de la responsable de l'activité.

f) Radiation

Dans le cas où l'adhérent(e) :

- Ne respecte pas le règlement intérieur de l'Académie des sirènes et celui du Centre aquatique du Val d'Europe,
- Ne respecte pas l'éducatrice, le personnel de la piscine et les autres adhérent(e)s,
- Ne respecte pas les règles de sécurité liées à l'activité,

Il/elle sera radié de « L'Académie Des Sirènes » sans aucun remboursement possible même partiel.

2. ENTREES ET SORTIES DE L'ETABLISSEMENT

- Les adhérent(e)s entrant dans l'établissement devront se présenter à l'éducatrice avant d'accéder aux vestiaires.
- Ils ou elles peuvent entrer dans les vestiaires quand le responsable de l'activité les y invite (environ 10 min avant le début de la séance).
- Le déchaussage est obligatoire à l'entrée des vestiaires.
- Les adhérent(e)s peuvent laisser leurs effets personnels dans les vestiaires collectifs ou bien les ramener près du bassin, l'éducatrice et la piscine ne pourront être tenus responsables des éventuels vols ou dégradations de ces derniers.
- La douche est obligatoire avant d'entrer dans l'eau.

3. BASSIN ET REGLES DE SECURITE

- Les adhérent(e)s peuvent entrer dans l'eau lorsque l'éducatrice responsable de l'activité les y invite.
- Les adhérent(e)s doivent se conformer au règlement intérieur de la piscine et doivent obtempérer aux éventuelles recommandations du personnel (MNS, agents techniques).
- Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à venir au bord du bassin ni dans les gradins durant les séances sauf si la responsable de l'activité les y invite.
- Les parents ne sont pas autorisés à prendre des photos ou vidéos pendant les séances (règlement de la piscine).
- Les sirènes et tritons doivent impérativement sortir de l'eau quand l'éducatrice leur demande.

4. ASSURANCE

L'éducatrice a souscrit à une assurance professionnelle auprès de la FNMNS.

En cas d'accident pendant les cours collectifs et individuels ainsi que les séances de l'association « Le banc des sirènes » :

- si la responsabilité du moniteur est mise en cause, cette assurance couvre les dommages du pratiquant.
- si la responsabilité du moniteur n'est pas mise en cause, il n'est pas prévu d'assurance individuelle accident.

Dans ce cas, les dommages sont couverts par les assurances obligatoires que doit souscrire le pratiquant dans le civil, lié au cadre scolaire ou par la Sécurité Sociale, et, dans la plupart des cas, par l'assurance Individuelle Accident grâce à laquelle il est couvert dans le cadre familial. Il en est de même dans le cas où un accident surviendrait entre l'entrée dans l'établissement. Dans tous les cas, l'établissement ou la commune déclinera toute responsabilité.

5. ENGAGEMENTS DE L'ACADEMIE DES SIRENES

L'encadrante est à jour de recyclage de ses diplômes d'éducateur sportif, de mermaid instructor et de secouriste en milieu aquatique. Elle est équipée d'une trousse de premiers secours ainsi qu'un moyen de communication pour appeler les secours.

6. ENGAGEMENT DU PRATIQUANT

Le pratiquant s'engage sur l'honneur à être en bonne condition physique et ne pas avoir de contre-indication à la pratique de l'apnée et la natation.

L'élève s'engage à communiquer à L'ACADEMIE DES SIRENES tout élément sur sa santé pouvant être utile en cas d'incident (traitements, allergies, diabète, asthme, ...).

L'élève s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène.

L'ACADEMIE DES SIRENES se donne le droit de refuser toutes personnes ayant une attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ou un non-respect du règlement intérieur.

La responsabilité de L'ACADEMIE DES SIRENES ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces.

Le respect du matériel mis à votre disposition est une nécessité. **Si la détérioration se fait dans l'usage inapproprié de celui-ci, une majoration sera demandée.**

La prise de traitement médical ou problème de santé doit être décrit au moniteur avant la séance.

Les élèves s'engagent à respecter les créneaux horaires qu'ils ont réservé.

7. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'ACADEMIE DES SIRENES se réserve le droit d'annuler une séance si les conditions l'exigent :

- En cas de maladie de l'encadrant
- En cas d'évènements organisés par l'établissement partenaire ou problèmes sanitaires
- Au cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisantes pour dispenser le cours.

Les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la formule souscrite seront, en accord avec l'élève, remplacés par des activités de substitution, reportés à une date ultérieure ou remboursés.

Les montants remboursés ne peuvent donner droit à un versement d'indemnité.

Si un cours réservé est annulé **sur la demande du participant et après le règlement** de la séance ou de l'abonnement, celui-ci doit prévenir au moins 48h à l'avance **PAR TELEPHONE** en envoyant un sms avec ses coordonnées, le cours et la date du cours pour lequel il souhaite annuler (0625894416).

Le règlement de la séance ou de l'abonnement fait office de validation si l'annulation est effectuée **moins de 48h à l'avance, le cours sera dû.**

L'Académie des Sirènes s'engage à rembourser en cas de force majeure ou avec présentation d'un certificat médicale indiquant la contre-indication de l'activité.

Restons humains la confiance va dans les deux sens.

8. DROITS A L'IMAGE

La participation aux cours de L'ACADEMIE DES SIRENES donne droit à vous filmer, photographier et diffuser, à titre bénévole sur différents supports publicitaires utilisés par L'ACADEMIE DES SIRENES.

L'ACADEMIE DES SIRENES utilise librement les photographies prises lors des séances pour la promotion de l'activité. Un accord peut être établi dans le cadre de la protection des droits à l'image.

Si vous ne souhaitez pas que vous ou vos enfants apparaissent avec le visage visible sur les supports publicitaires de l'Académie des Sirènes, veuillez en informer la gérante.

